



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 30 septembre 2023

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'autoriser sans délivrance de permis de construire :
 - Morier-Genoud Philippe et Adrienne, les Planchons : Pose de 170m² de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du bâtiment ECA No 100 (parcelle RF No 88).
 - Pipoz Nicole, Le Village : Réfection de la salle de bain (parcelle RF No 69).